

N° 2026-084

**Arrêté portant modification de la désignation
des représentants du personnel au CST
du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon**

La Présidente du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles L112-1 et L211-1, L.251-5 à L.251-8

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération du comité syndical n° 2022-33 en date du 22 juin 2022 fixant à quatre le nombre des représentants titulaires pour chaque collège (personnel et collectivité) et à quatre le nombre de représentants suppléants pour chaque collège (personnel et collectivité) ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales des élections professionnelles du 8 décembre 2022

Considérant le renouvellement du comité syndical le 22 mai 2026,

ARRETE

Article 1 : Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 2025-154 du 10 septembre 2025.

Article 2 : Sont désignés en tant que représentants de la collectivité, pour siéger au sein de du Comité Social Territorial placé auprès du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon :

Représentants Titulaires

Anne MEILLON (*Présidente du Conservatoire*)

Gilles GUILLEUX (*Directeur général*)

Laetitia ROSINSKI (*Directrice Ressources Humaines*)

Axelle GLAPA (*Directrice Finance Juridique et Patrimoine*)

Représentants Suppléants

Ludovic VERNU (*Directeur des Etudes de Musique*)

Marie-Pierre THEVOUX (*Responsable Médiathèque*)

Article 3 : Sont désignés en tant que représentants du personnel, pour siéger au sein du Comité Social Territorial placé auprès du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon :

Représentants Titulaires

Raphaèle BISTON (CGT – SAMPL)

Christine BOSCH (SAPC - UNSA – SNEA)

Didier REYMOND (SAPC - UNSA – SNEA)

Alain PENET (SAPC - UNSA – SNEA)

Représentants Suppléants

Laure ZEHMANN-LAVIGNOLLE (CGT – SAMPL)

Julien CHIEZE (SAPC - UNSA – SNEA)

Jean-Luc RIMEY-MEILLE (SAPC - UNSA – SNEA)

Article 4 : Le directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la Préfecture du Rhône et publié par voie de mise en ligne sur le site Internet du Conservatoire

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet arrêté qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivant sa publication ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Lyon, le 22 mai 2026

La Présidente
Anne MEILLON

